

La politique environnementale du Val-de-Marne en débat

Intervention de Lamya Kirouani

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Je souhaite intervenir sur **les dossiers liés à l'écologie et à l'environnement**, qui font l'objet de plusieurs rapports présentés ce matin.

Avec le rapport n°8, **un nouveau programme d'installation de panneaux photovoltaïques est prévu pour 2024**, dans le cadre du plan présenté à notre assemblée en juin 2022.

À l'époque, avaient été exposés une série de questionnements relatifs au potentiel de production électrique de ces panneaux, aux coûts de maintenance, au mode d'exploitation (en lien ou non avec le SIPPAREC), à la valorisation de la production.

Un an et demi plus tard, pourrions-nous avoir un bilan détaillé suite aux premiers panneaux posés ? Notamment sur l'autoconsommation engendrée pour les bâtiments départementaux et leur impact budgétaire. Cela nous permettra une compréhension plus fine des enjeux, et éclairera sans doute nos débats sur les prochaines installations prévues.

À l'occasion du rapport n°10, nous nous réjouissons de l'attribution d'une subvention de l'AESN dans le cadre du Fonds vert, suite aux **nouvelles avancées de la Coulée Verte Bièvre-Lilas**.

Traversant pas moins de six villes, **la Coulée Verte contribue à rendre le quotidien plus respirable et agréable, à faciliter les mobilités douces** pour plusieurs dizaines de milliers de Val-de-Marnais.

Nous saluons la poursuite de ce projet important de végétalisation, qui résulte d'un engagement de près de 20 ans ! Comme quoi malgré certaines postures communicationnelles de la majorité départementale, l'engagement environnemental en Val-de-Marne ne date pas d'hier.

Enfin concernant le rapport n°11 et **le Plan 50 000 arbres, nous souhaiterions avoir des précisions sur les modes de calcul de la subvention versée aux villes et établissements publics.**

L'aide départementale vient en effet soutenir des projets de plantation divers, tant par leur typologie (cours d'écoles, rues/place...), que par leur ampleur et leur coût financier (lié aux études, à la désartificialisation préalable, etc.). Mais **en examinant les 26 dossiers présentés, nous constatons des écarts importants sur le coût des projets (et donc sur le montant de l'aide maximum), rapportés au nombre « d'équivalents-arbres » plantés.**

À titre d'exemple, le projet de plantation de la rue Laitières à Vincennes revient à 202 € de subvention par arbre planté... mais celui de la rue de la Cerisaie à Charenton revient à 3 225 € par arbre ! **Auriez-vous une explication sur ces distorsions, qui nous semblent importantes ?**

Je vous remercie pour votre écoute, et par avance, pour les réponses que vous pourrez nous apporter.